LE COURRIER DU RETRAITÉ

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Dépositaire local : **Béatrice GAUTHIER 59 rue Noel Boudy** -19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

BULLETIN N°74 ***Novembre 2026*** **SECTION DE LA CORRÈZE**

Manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre à 11 h à Paris

Le gouvernement veut prendre 5,5 milliards d'euros dans les poches des retraité·es qualifié·es de privilégié·es avec deux mesures d'austérité. Pendant ce temps, les actionnaires se gavent avec 60 milliards de dividendes distribués au 1er semestre 2026.

Le gouvernement refuse de **revaloriser toutes les pensions et** retraites **de base pour nous voler 4,1 milliards d'euros !**

- **Seulement les pensions inférieures à 85 % du SMIC** (1 260 €, soit de 77 euros en dessous du seuil de pauvreté) seraient revalorisées du montant de l'inflation. Cela concerne 28 % des retraité·es, essentiellement des femmes.
- **Les pensions comprises entre 1 260 euros et 2 034 euros ne suivraient pas l'inflation**, leur revalorisation serait fixée par décret. Cela concerne 35 % des retraité·es.
- **Les pensions supérieures à 2 034 euros seraient gelées pour 18 % des retraité·es.**

Nous subissons toutes et tous des dépenses contraintes (énergie, transports, alimentation, logement, santé) qui augmentent plus vite que l'inflation officielle.

Ces désindexations différentes divisent les retraité·es et remettent en cause l'application de la loi (code de la Sécurité sociale) et notre droit à revalorisation des pensions.

Il veut diminuer l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt et nous voler 1,4 milliard d'euros.

Actuellement, l'abattement de 10 % est limité à 4 439 €, ce plafond passerait à 3 000 €. La perte de pouvoir d'achat commencerait à 10 € pour un revenu mensuel moyen de 1 625 €, puis elle augmenterait selon le revenu, jusqu'à 860 € pour les 10 % des pensions les plus élevées.

Ces projets régressifs sont porteurs d'injustice sociale. De l'argent, il y en a pour financer le budget.

Son utilisation est un choix politique :

- STOP aux aides aux entreprises (211 milliards en 2025) sans contrôle ni contreparties.
- STOP aux exonérations de cotisations sociales (87 milliards en 2025).

Le gouvernement a reculé en 2025 et 2026 sur ses mesures visant les retraité·es

Pour repousser celles du PLF et PLFSS 2027

Participez massivement à la manifestation nationale des retraité·es

Le 19 novembre à 11 h, rassemblement devant la gare Montparnasse

et manifestation à 13h en direction des Invalides.

Par notre mobilisation, imposons :

- L'indexation a minima de toutes les pensions sur l'inflation au 1er janvier 2027
- Le rattrapage des pertes subies (depuis 2017)
- L'indexation des pensions sur le salaire moyen
- Aucune retraite inférieure au SMIC pour tout·e retraité·e ayant une carrière complète.
- Le maintien de la majoration de retraite pour les deux parents ayant élevé 3 enfants ou plus
- Le refus de la remise en cause de l'abattement de 10 %.

Par notre action, luttons aussi :

☐ Pour l'accès à la santé de toutes et tous et l'amélioration du système de santé public.

Pour le retour et le maintien de services publics de proximité avec du personnel.

EDITORIAL

Ne pas désespérer, continuer la lutte

La situation internationale a rarement été aussi grave : la crise écologique et les conflits toujours plus nombreux menacent plus que jamais l'humanité : Ukraine, Iran, Yémen, Soudan, Palestine... L'oligarchie financière qui est à la manœuvre est de plus en plus vorace et sait s'approprier les médias pour combattre la démocratie, l'état de droit, les institutions internationales, les vérités scientifiques et ainsi imposer un retour à un obscurantisme qu'on croyait rendu aux oubliettes.
C'est faire la part belle à l'extrême droite qui règne déjà aux USA, dans 2 lands allemands, en Italie, en Argentine, en Russie...

Au niveau national, ceci se traduit par des attaques incessantes contre le caractère démocratique, social et solidaire de notre République et la précarisation de couches de plus en plus importantes de la société. En bon serviteur des oligarques le président Macron a d'ailleurs dit dans son intervention télévisée du 24 septembre ne pas avoir assez réformé le modèle social français. Mettre à mal la Sécu, notre système de santé, bloquer le point d'indice des fonctionnaires, réduire nos pensions, nos droits et les services publics en général... La liste est longue et toujours renouvelée comme la réduction des APL, de l'indemnisation des accidents du travail, la baisse de plus des 2/3 des crédits pour adapter les locaux scolaires à la hausse de températures, suppression de l'aide de solidarité spécifique à 15 000 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, -30% sur le budget de l'ADEME ...

Mais le plus important c'est la lutte acharnée contre les organisations syndicales et représentatives : suppression des instances paritaires, pénalisation des actions revendicatrices, mépris des revendications... Ceci accrédite l'idée que seule l'action violente peut être efficace. Comme la réponse gouvernementale réside exclusivement dans plus de répression, même face à des adolescents, nous nous trouvons dans la situation actuelle où les manifestations organisées et pacifistes sont invisibilisées par les actions violentes, qu'elles soient d'ordre politique ou l'occasion de pillages.

Au lendemain du 17 octobre, évoquant le soulèvement, le Président Macron a dit : « *Rien ne le justifie, rien ne l'explique, rien ne l'excuse. » Eh bien si ! Cette politique d'austérité, antisociale, justifiée selon lui par la dette qu'il a grandement contribué à gonfler. Gratter quelques millions voire centaines de millions ici ou là, gratter plusieurs milliards sur les fonctionnaires, ou sur les malades coupables d'être malades, ou sur les retraités coupables d'être vieux, ou encore sur les collectivités territoriales qui réduiront ainsi les services à leur population, tout est bon pour justifier les coupes qui augmentent les inégalités et plongent de plus en plus de familles dans la précarité.*

Mais il n'est jamais rappelé que la réduction annuelle de 60 milliards de l'impôt sur le revenu aura généré 600 milliards de dettes supplémentaires pendant les 2 quinquennats Macron. Il est rarement rappelé que 60 milliards de dividendes ont été distribués en France au cours du 1er trimestre 2026. Il est rarement rappelé que le Sénat a estimé à 211 milliards les aides annuelles aux entreprises, pratiquement sans contrôle. Il est rarement rappelé la fraude fiscale, la faible imposition des hauts revenus et patrimoines.

Pour nous retraités, dans ce contexte, les projets gouvernementaux ce sont la désindexation des pensions, la remise en cause de l'abattement fiscal de 10%, le projet de capitalisation des retraites, la réduction de l'APA par la redéfinition des critères d'attribution, les attaques contre le financement de la Fonction Publique d'État, et même la pondération du vote des vieux !

« Nous sommes à six mois de notre élection présidentielle, et tous ceux qui vous expliquent que l'urgence est d'aller dans la rue, de manifester, de créer le désordre, n'ont qu'un but, abîmer la République et voler le débat (E. Macron). » Eh bien non ! Notre but est au contraire de reconquérir la République libre et fraternelle et ses valeurs de solidarité, de respect du peuple, de recherche permanente de l'égalité et de combat contre les discriminations, qu'elles soient d'ordre social, ethnique ou de pensée.

Pour cela nous devons réussir notre mobilisation nationale du 19 novembre à Paris (cf. tract joint). **Pour tout renseignement appeler Monique Beyssen (06 07 55 01 66), ou Béatrice Gauthier (06 81 24 56 52), ou Pierre Leymarie (06 86 03 78 32).**

Pierre Leymarie

Billet d'humeur

Jeunes ou vieux, quels lendemains …

De quelques côtés que l'on se tourne, rien ne nous engage à l'optimisme.
Le contexte international affiche des guerres sur tous les continents pour imposer un pouvoir théocratique, accéder à une suprématie financière, voire les deux en même temps. Des Etats s'accaparent les terres et les biens d'autres Etats en toute impunité au profit d'une oligarchie qui méprise les peuples.
Après un été épuisant de chaleur et d'incendies, les populations doivent faire face aux inondations. Rien n'est mis en œuvre pour protéger les populations contre ces dérèglements climatiques et leurs conséquences écologiques.
L'oligarchie financière est apatride et se moque bien des citoyens du monde, chair à canon de son pouvoir.
Les pantins ridicules qui les servent ne sont pas des grands dirigeants mais leurs larbins.

Je suis contre la violence par principe et pour la protection des biens en général.
Mais si de nombreuses vidéos montrent des pillages (commis par des jeunes issus des banlieues ou de la capitale) et des saccages commis par des encagoulés extrémistes **personne ne s'interroge sur la délinquance en col blanc** qui amène à la détresse des travailleurs et des privés d'emploi.
Quand les gens se lèvent chaque matin pour aller travailler et n'en tirent pas un salaire digne, qui leur permette de se loger, se nourrir, se soigner, et qu'en face une France dédaigneuse les méprise et les provoque, les sans dents qui traversent la rue n'y trouvent pas de travail mais un gouvernement qui ne sait pas gouverner, ment en permanence, triche et vole le peuple ; une justice inefficace, des gardiens de la paix qui ont laissé place aux forces de l'ordre payées par leurs impôts pour servir ceux qui les saignent, des politiques condamné-e-s et condamnables, indignes et sans moralité, un grand patronat déshumanisé voire dématérialisé qui veut toujours garder plus de parts de la richesse produite pour lui seul.
Et dans ce contexte de précarité économique, **taper encore sur les plus faibles,** les jeunes dont on assombrit l'avenir et les vieux que l'on veut encore presser (pensions non indexées sur l'inflation, déremboursement croissant des frais de santé, augmentation des impôts ...) **est la seule réponse aux légitimes revendications.**
Les inutiles ne sont pas inscrits à France travail, ils sont aux commandes de l'Etat qu'ils s'acharnent à détruire et ruiner.
Les médias aux mains des oligarques mènent une propagande honteuse et décomplexée digne de 1938....
Quand le dialogue social est rompu, l'incompréhension s'installe, la confiance disparait, la méfiance grandit avec la détresse et la colère. La jeunesse a compris l'importance de la sémantique et les mensonges qu'elle cache.
En deux mandatures celui qui promettait de supprimer la pauvreté des rues n'a fait que la camoufler et culpabiliser les plus précaires.
Les jeunes qui portent l'avenir du pays héritent du lourd passif que leur laissent des politiques ultralibérales cyniques imposées par des réactionnaires nostalgiques qui s'assoient sur des élections faussées par leurs mensonges, et enterrent les votes référendaires.

Comment dans ce contexte la jeunesse peut-elle ne pas désespérer de cette république ?
Comment accepter de faire encore des sacrifices quand on est dans des situations financières exsangues et que ceux qui exigent ces efforts supplémentaires posent leurs derrières gros et gras dans des fauteuils dont certains ont couté plus de 34 000 euros, s'octroient chaque année des augmentations au-delà de l'inflation et refusent de justifier l'utilisation de leurs frais de mandat, voire font payer leurs frais d'obsèques aux citoyens ?
L'abolition des privilèges n'était qu'un leurre éphémère !
La jeunesse européenne se soulève, elle a raison. Cette Europe des financiers n'est pas la sienne. Elle revendique partout une Europe sociale, démocratique et solidaire.

Jeunes et vieux, actifs et retraités, même combat !

Béatrice GAUTHIER

PSC : que d'interrogations sur l'avenir !!!

Les actifs se sont vus imposer leur protection sociale complémentaire ; la plupart des retraités de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de Jeunesse sont aujourd'hui confrontés à un choix, conserver leur contrat individuel à la MGEN ou opter pour le contrat collectif. Un choix rendu difficile par le déficit de communication de la MGEN.

Le dossier informatif publié dans « Valeurs mutualistes » est extrêmement succinct. Les réunions organisées dans les départements par le biais des clubs santé séniors de la MGEN, voire les organisations syndicales, ne touchent pas tous les retraités concernés.

En Corrèze, missionnés par leur organisation nationale, Dominique Castan (directeur régional adjoint) et Vincent Ballereau (responsable de l'agence de Brive), sont venus apporter un éclairage politique pour l'un, pragmatique pour l'autre sur le contrat collectif ministériel dont la MGEN est le prestataire, en insistant sur le fait qu'ils ne donneraient aucun conseil sur le choix à opérer, d'autant moins que de multiples paramètres interviennent dans les situations individuelles. Dont acte.

Ils ont donc invité les retraités qui souhaitent un devis à prendre rendez-vous auprès de l'agence ou à téléphoner au 09 72 72 16 17.

Mais au-delà des comparatifs chiffrés (montant de la cotisation, panier de soins, options, couverture dépendance.) entre contrat individuel et contrat collectif, c'est bien la question de l'évolution et du devenir de la MGEN qui est posée.

Les représentants de la MGEN ont souligné qu'ils n'ont pas voulu cette réforme, qu'elle ne correspond pas à leurs valeurs mutualistes. Plusieurs participants n'ont pas manqué de déplorer des évolutions qui ne vont pas dans le sens des solidarités (tarifications à l'âge…) et se sont demandé si la MGEN ne s'était pas accommodée un peu trop facilement du fait d'être acculée par son « client » ministériel et la concurrence des assurances privées ?

Mais à quel avenir est-elle promise ?

Les responsables attendent avec inquiétude le bilan 2026 et s'interrogent sur les choix que les retraités feront.

Ils ont pu aussi noter comme nous les transferts de plus en plus importants que le gouvernement opère de la sécurité Sociale vers les Mutuelles. Avec des augmentations de cotisations probables. On parle actuellement de plus de 8 % …

Le gouvernement souhaite aller encore plus loin. **le Premier ministre a annoncé sa décision de retirer la gestion du régime obligatoire à plusieurs mutuelles de la fonction publique dont la MGEN ;** il envisagerait de procéder par une simple lettre de non-renouvellement, ne passant ni par la représentation nationale, ni par une quelconque concertation avec les acteurs concernés pour une application au 1er janvier 2028.

Ce qui ne peut que préparer le terrain, lors des prochains appels d'offres, pour « accueillir » plus aisément des assurances privées (AXA, ALAN, etc...).

La MGEN en semble consciente car, sans se vouloir défaitiste, elle ne cesse de dire qu'il faut anticiper. C'est pourquoi elle tente de se diversifier et d'investir de nouveaux domaines comme celui de la santé et du secteur hospitalier. Elle semble aussi s'orienter vers une individualisation de plus en plus grande des contrats.

Pour la FGR-FP, la seule solution d'avenir, juste et solidaire, respectant les principes fondateurs de la Sécurité Sociale, c'est la prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale des soins prescrits.

Quelques infos pratiques

Néo-retraités: Attention ! Vous n'êtes plus couverts par le contrat collectif que vous aviez en tant qu'actif.
Vous avez 1 mois à partir de votre départ en retraite pour effectuer une démarche vous permettant une couverture sans interruption ; il est prudent d'anticiper...
Pendant 1 an vous pouvez opter pour le contrat collectif PSC
Pendant 4 ans, vous pouvez opter pour le contrat individuel santé prévoyance.

Retraités du « stock » :
Vous pouvez rester au contrat actuel
Vous pouvez adhérer au contrat collectif PSC jusqu'au 30 avril 2028

Si vous faites le choix du contrat collectif (par téléphone ou demande de RDV) le contrat démarre le 1er jour du mois qui suit la réception de votre dossier complet.

Montant de la cotisation au contrat collectif : calculé en pourcentage de la cotisation d'équilibre (CE), il évolue en fonction du nombre d'années passé en retraite ;

Années depuis le départ en retraite	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans et suivants
% de la cotisation de référence	100%	125%	150%	150%	150%	165%	175%
2026	78,05	95,57	117,08	117,08	117,08	128,79	142,59
2027	81,48	101,87	122,22	122,02	122,02	134,44	149,59

Attention : des ajustements de tarifs pourraient intervenir si l'équilibre financier était compromis.

Montant de votre cotisation actuelle (qui dépend du montant de votre pension) : à voir sur votre espace adhérent MGEN ou sur votre bulletin de pension de l'ENSAP

Attention : des augmentations sont à prévoir !! (transferts de charges sur les mutuelles mais aussi conséquences de la seule adhésion de retraités considérés comme à risques élevés)

Le contrat collectif en santé comporte une partie socle dont les garanties sont légèrement supérieures (sauf exceptions) au contrat Référence de la MGEN et 2 options (améliorant un peu certains remboursements - dépassement d'honoraires ...) sachant que l'assuré ne peut souscrire qu'à une seule option.
le tarif des options évolue avec l'âge des retraités
exemple : pour un retraité de 70 ans, l'option 1 est au tarif de 10,64 euros et la 2 au tarif de 39, 46 euros (!!)
Le choix d'une option peut s'effectuer à tout moment et la résiliation au bout d'un an minimum

2 garanties additionnelles sont proposées : la garantie frais d'obsèques et la garantie dépendance (accessible jusqu'à 75 ans) dont les tarifs varient en fonction de l'âge et du niveau de couverture. Vérifier les tarifs avant d'y souscrire et interroger sur ce qui peut se passer si la MGEN n'est pas retenue lors du prochain appel d'offre ….

A noter que le contrat Référence comporte une rente de 120 euros par mois en cas de dépendance en GIR 1 ou 2 qui n'est pas proposé dans le contrat collectif, ainsi qu'un capital décès, non inclus dans le contrat collectif.

Les retraités ont la possibilité d'assurer leur conjoint dans le cadre du contrat collectif (c'est l'âge du conjoint qui est pris en compte pour fixer la cotisation)

Ces quelques renseignements ont pour seul but d'éclairer un peu les choix, mais il y a tellement d'incertitudes liées à l'avenir, de disparités dans les situations individuelles, de questionnements sur le meilleur positionnement en terme de solidarité, qu'il est difficile de prendre une position globale sur le meilleur choix à effectuer !

Janine VAUX

LA PAGE DE LA TRÉSORIÈRE : COTISATIONS 2027

POUR LES NOUVEAUX RETRAITÉS

ADHÉRENTS à un SYNDICAT affilié à la FGR-FP

Si vous êtes retraité(e), cotisant à un tel syndicat, vous êtes automatiquement adhérent(e) à la FGR-FP ; vous n'avez aucune cotisation à régler et recevrez à ce titre nos publications nationales et départementales sous réserve d'une part d'être à jour de votre cotisation syndicale et d'autre part que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.

ADHÉRENTS à un SYNDICAT de l'EDUCATION NATIONALE non affilié à la FGR-FP

Si telle est votre situation, vous pouvez adhérer à l'Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale (ARFEN), en remplissant le bulletin ci-dessous. La cotisation annuelle reste fixée à 15 € pour 2027 et est à adresser à Monique BEYSSEN (trésorière départementale Corrèze FGR-FP) par chèque libellé à l'ordre de l'ARFEN.

NOM……………………………….……… **PRÉNOM**……………………………….. Année de Naissance ……………..

ADRESSE postale ……………………………………………………………………………………………….….…..

Adresse courriel...@..

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à l'ARFEN

Fait à ………………………le…………………………….. **Signature**

ADHÉRENTS DIRECTS

Non syndiqué(e), vous pouvez devenir adhérent(e) direct(e). Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, le montant de la cotisation à acquitter en fonction du montant de votre pension.

POUR CEUX QUI RENOUVELLENT LEUR ADHÉSION

La cotisation 2027, qui comprend l'abonnement au "Courrier des Retraitées et des Retraités", est à verser rapidement, en se référant au tableau ci-dessous, pour éviter toute interruption dans l'envoi des publications.

Le chèque, libellé au nom de la FGR-FP Section de la Corrèze, sera envoyé à :
MONIQUE BEYSSEN - 19 boulevard Clémenceau - 19100 BRIVE

PENSION MENSUELLE(1)	COTISATION ANNUELLE
jusqu'à 1 150 €	**21,00 €**
de 1 151 € à 1 320 €	**29,00 €**
de 1 321 € à 1 450 €	**34,00 €**
de 1 451 € à 1 700 €	**44,00 €**
de 1 701 € à 1 900 €	**48,00 €**
de 1 901 € à 2 200 €	**58,00 €**
de 2 201 € à 3 000 €	**65,00 €**
au-delà de 3 001 €	**76,00 €**

(1) : Pension mensuelle brute = avant retenue impôts

Bulletin d'adhésion [à remplir par tout(e) adhérent(e) et à adresser à la trésorière]

✂,,

NOM……………………………….…………… **PRÉNOM**……………………………….. **Année de Naissance** ……………

ADRESSE postale ………………………………………………………………………………………………………..

Adresse courriel (*)..@.................................. **Administration d'origine**……………………

Déclare vouloir adhérer/ré-adhérer à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Fait à ………………………le…………………………….. **Signature**

(*) votre adresse de messagerie permettra de vous adresser en temps réel les diverses informations relatives aux actions de la FGR-FP

,,

Une carte d'adhésion peut vous être envoyée sur demande. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse